

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 86 (1935)
Heft: 5

Artikel: Contribution à l'origine des forêts cantonales vaudoises [fin]
Autor: Combe, S.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784602>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Contribution à l'origine des forêts cantonales vaudoises.

Biens des seigneuries vaudoises. — Aubonne.¹

(Fin.)

Il reste un mot à dire des noms propres figurant dans les textes et qu'il ne nous a pas été loisible d'homologuer. Nous les traiterons un peu au hasard des rencontres. Ainsi, dans une information concernant les bois et forêts rière le bailliage de Morges, prise en 1556, il est question du *Bois de Fermes*, qui touche le bois des illustres princes de Berne de la part de lac et vent, le bois du seigneur de Vuillerens et de Château vieux devers bise. Ce nom de Fermes équivalait à *Fermens*, et notons que le bois cité a comme limite sud-est le bois de Savoie, appelé lui aussi *Fermens* dans certains actes. Il est toujours placé de nos jours aux côtés du bois de St-Pierre, dont il n'est distant que d'un demi-kilomètre, mais leur origine est toute différente. Celui de St-Pierre nous vient du couvent de Romainmôtier, tandis que Savoie relève de la seigneurie d'Aubonne. En 1796, dans un rapport sur l'état des forêts domaniales, l'auteur fait ressortir l'avantage qu'il y aurait à grouper dans le même bailliage (Aubonne) les deux forêts, sans se préoccuper des origines différentes.

Le rapport de 1556, cité plus haut, fait mention d'un bois au lieu dit « *Es Sôles* » (les Soules près de Montherod) et, à cause de la cure de Montherod, un autre bois appelé *Vaux de l'Encuraz*. Ce dernier nom revient à plusieurs reprises; ainsi en 1559, les nobles de Martines cèdent à Jean de Lettes, baron d'Aubonne, la cure de Montherod. Le baron leur remet le bois de la Vaux de l'Encuraz, leur affouage durant leur vie seulement, dans le bois de Fréchaux, et le droit de bois à bâtir. En 1597, les deux fils de l'avoyer Steiger, qui avait acheté les seigneuries de Mont le Grand (1553) et de Mont le Vieux (1558), se partagent les terres. Berne arrondit les seigneuries en leur ajoutant des biens d'église, entre autres ceux du prieuré de Ste-Marie de Bière relevant de celui d'Etoy. L'indominure parle de : un mas de bois à Prévondavaux, la moitié d'un bois appelé Côte de Mont et de Viry,

¹ Au moment où la première partie de cet article avait déjà paru, il nous arrive de M. J.-J. de Luze un renseignement d'une importance telle que nous aurions scrupule à ne pas le publier. Il s'agit de propos recueillis à St-Livres, au sujet du *Bois Robert*. Cette forêt aurait pour origine un cantonnement provenant, très probablement, du rachat d'un droit en faveur de la cure de St-Livres. Ce cantonnement se serait fait au détriment de la forêt communale qui entoure le Bois Robert. Par la suite, cette cession fut considérée comme une extorsion, par l'opinion populaire, mal renseignée, d'où le nom de *Bou roba*, ou bois dérobé. Le nom actuel ne serait que le nom patois francisé et privé de son sens primitif. Bien qu'il s'agisse d'un renseignement verbal, sans indication de date, il doit reposer sur un fond de vérité très plausible.

deux mas de menu bois, l'un au bois de Tolore (Toleure), l'autre au bas de la côte dans la seigneurie de Bière. Déjà dans un acte de 1409, lors de la réunion des deux seigneuries de Mont, Amédée de Viry reconnaît tenir, près d'Essertines, 40 poses de bois en *Prévondavaux*, 100 poses au bois de *la Côte*, 25 poses de bois en *Fayer*, 20 poses de bois en *Rurey*. Parmi les noms locaux, nous trouvons *Prévondavaux*, mais avec une surface bien supérieure à celle de la forêt cantonale actuelle. Cette dernière doit avoir été détachée de celle des sires de Mont en 1276, en faveur de Romainmôtier, pour l'affouage de sa maison de Bursins.

Quant à la côte de *Viry*, elle existe toujours près de St-Georges, mais ne fait pas partie des forêts cantonales, et n'a rien à voir avec celle du Mont-Chaubert. Le nom est à mettre en regard de celui d'Amédée de Viry, seigneur de Mont. Cette seigneurie n'intéresse pas l'histoire des forêts cantonales, comme nous l'avions pensé tout d'abord. Il y eut cependant passage des villages de Pizy et Montherod de la seigneurie de Mont à celle d'Aubonne en 1409; comme le nom de *Fyay* y était cité, nous avons suivi le sort de cette seigneurie, mais entre temps nous avons découvert que la forêt cantonale de *Fyay* avait été acquise en 1675 par LL. EE. pour l'affouage des cures d'Arzier : il n'y avait donc là qu'une coïncidence, cas assez fréquent lorsque le nom local s'étend au delà de la forêt envisagée.

Avant de quitter cette question des noms locaux que nous ne voulons pas surcharger, notons qu'en 1482, dans une reconnaissance de la seigneurie d'Aubonne en faveur de Claude de Lavigny, nous trouvons ... un bois au territoire de Montherod au lieu dit « *eis esserts* », avec comme indication de limites : ... a juria iter publicum tendens eis esserts. Le nom d'Esserts rappelle celui d'un des petits bois de Montherod, mais la présence d'un chemin limitrophe au nord, celui-ci tendant vers des esserts, indiquerait plutôt le Bois Masson.

Dans la période moderne, nous possédons des renseignements d'ordre plus précis, du fait que nous avons de vieilles cartes ou cadastres qui ne nous apprennent rien quant à l'origine des bois, mais qui nous donnent leur aspect il y a deux ou trois siècles ou même antérieurement, ce qui est une aubaine plutôt rare. Voici un plan accompagnant un registre servant à la délimitation de la dîme de St-Pierre (Romainmôtier) qui occasionnait de nombreux conflits. Un premier essai, en 1559, a finalement trouvé son expression définitive en 1618. On y trouve le bois de *la Rosière*, au seigneur baron d'Aubonne. *Sur le Mont* et *Pré-à-la-Dame*, à LL. EE. soit le Mont Bailly primitif, à peu près conforme à l'état des lieux avant l'achat du Mont Chaubert en 1837. Il faut noter toutefois que des agrandissements ont eu lieu en 1730 (acquis de David Dally), puis en 1732, premièrement par échange avec la commune de Gimel, puis par achat à M. de Loriol. Un plan de 1728 nous montre *Grand*, *le Petit Devens* et *Bois Masson* à peu près tels qu'ils sont aujourd'hui. Il est vrai que les transactions que nous

connaissions sont antérieures à la date du plan. Ainsi, en 1618 une délimitation met fin aux difficultés survenues au sujet du Petit Devens entre le marquis du Quesne, baron d'Aubonne et Imbert de Martines, à cause du Château d'Allaman. En 1723, acquis en faveur de LL. EE. de la ville et Hôpital d'Aubonne divers biens, dont environ 20 poses de bois au Bois Masson et 12 poses au Rosey. C'est toutefois au Bois d'Etoy et Bois Robert que les transformations sont le plus importantes. Nous possédons une carte de 1727, soit avant l'échange de 1775 entre la commune de St-Livres et LL. EE. qui modifia la forme du Bois Robert et augmenta le Bois d'Etoy, primitivement très petit et qui s'est accru du côté du bois des Poettes. Nous ne pouvons pas faire état de tous les actes d'achat, qui ne nous intéressent que modérément, vu la difficulté d'identifier sur la carte les parcelles acquises. Ce qui ressort de ces plans et de ces actes, c'est l'affirmation, noir sur blanc, qu'un noyau primitif de chacune des forêts en question appartient à la seigneurie d'Aubonne et se retrouve plus tard parmi les bois de LL. EE. Sous ce rapport, l'origine est parfaitement claire; ce qui l'est moins, c'est la façon dont les limites se sont constituées à l'origine entre le bois du seigneur et les bois abergés par lui; mais ceci nous fait remonter à une époque où tous renseignements précis sont absolument hors de cause.

Pour ce qui est de la liquidation des biens des bailliages, elle est la même dans tout le canton et se termine par une adjudication des terres aux occupants, moyennant rachat des droits réels, tandis que les bâtiments baillivaux, châteaux, églises, etc., et les forêts qui y étaient rattachées passaient à l'Etat nouvellement constitué.

Il convient donc de dire deux mots de cette *seigneurie d'Aubonne*, avant de passer aux mutations modernes qui donnèrent au domaine de l'Etat sa forme actuelle.

C'est du XII^m^e siècle que datent les premiers renseignements sur cette importante seigneurie qui s'étendait sur les deux rives de l'Aubonne et parvint aux limites actuelles du district, moins une partie du cercle de Ballens, mais avec les communes de la rive gauche de la rivière jusqu'à Yens, Etoy et Lavigny. Les premiers dynastes sont des sires de la maison d'Aubonne encore autonome : nous en connaissons quelques-uns dans les derniers, notamment Gueric et son frère Jaques qui semblent gagnés à la cause des ducs de Zæhringen, recteurs de Bourgogne, dont ils reçoivent en 1208 des forêts et montagnes au Marchairuz. On croit pouvoir affirmer que le Pré d'Aubonne est un reste de cette donation. Suivant une habitude fort courante, les deux frères se disaient co-seigneurs d'Aubonne, ce qui supposait l'indivision pour la juridiction sur les eaux, la pêche, la chasse et les chemins publics, tandis que les hommes et terres étaient partagés. Des difficultés, résultant de cette situation, nous valent une transaction de 1234, qui reproduit les franchises de la ville d'Aubonne. On y trouve cet article : *Ipsi itaque burgenses in nemoribus dominorum infra*

castellaniam talem habent usum: vivum nemus ad villam claudendam et domos construendas, hoc tamen prius eisdem dominis indicato; mortuum nemus indifferenter ad cremandum.

La puissance déclinante des Zähringen inclina probablement les deux frères à entrer dans le parti du comte Pierre de Savoie, car en 1255, Guerrie lui cède le château, le bourg et l'hôpital d'Aubonne en échange de revenus auxquels il renonce en 1261, sans en avoir jamais pris possession. Pierre de Savoie, qui possédait déjà St-Livres, l'adjoint à la seigneurie d'Aubonne. Ce qui vient ensuite n'a guère d'intérêt pour nous, mais il faut se garder de croire qu'Aubonne se transmette de père en fils dans la même famille : c'est, au contraire, une suite de partages, d'héritages et de transferts, qui fait défiler sous nos yeux une bonne moitié de l'armorial vaudois. Un fait à retenir, est l'échange que fit Guillaume de Baulmes, en devenant seigneur d'Aubonne, de ses droits sur Bavois et Corcelles, contre Marchissy et des droits sur Longirod et Burtigny (1357). Ainsi le fief s'arrondissait. Enfin, sous le comte Amédée VI, par suite d'achats et surtout grâce à sa reconnaissance envers Guillaume de Grandson, toute la seigneurie se trouva de nouveau groupée sous un seul maître. Le fils de Guillaume de Grandson est précisément Othon, celui qui fut accusé d'avoir perpétré l'empoisonnement du comte rouge, Amédée VII. Il résulte des plus récentes études que la mort fut causée par le tétanos, mais à l'époque, l'opinion des seigneurs vaudois était nettement défavorable à Othon de Grandson, dont la puissance attirait probablement la jalousie. Les esprits furent si bien travaillés contre lui qu'il dut s'expatrier. La mort du comte datait de 1391 : en 1395, le médecin Grandville qui avait avoué, sous l'empire de la torture, son crime et la complicité d'Othon, se rétracta à son lit de mort. En 1396, l'affaire semblait classée et Othon de Grandson rentra au pays. Il y fut provoqué en duel judiciaire par Gérard d'Estavayer, seigneur besogneux, qui trouvait là une occasion de se faire le champion de la cause chère à l'opinion vaudoise. Le combat eut lieu à Bourg en Bresse, en 1397, et se termina par la mort d'Othon. En conséquence, son fief d'Aubonne fut confisqué et inféodé à Rodolphe de Gruyère. Il ne devait sortir de la maison de Gruyère qu'en 1554, lorsque Michel, le dernier représentant de cette famille illustre, mais endettée, dut abandonner ses terres à ses créanciers.

Depuis lors, les Bernois, qui étaient entre temps devenus les souverains du pays, vendirent cette baronie aux personnages les plus divers. Parmi les très nombreux occupants, nous trouvons François de Lettes, qui, compromis dans une affaire de haute trahison, tua le lieutenant baillival et s'enfuit. La baronie fut en conséquence confisquée, comme elle l'avait été en 1397, et comme elle devait l'être de nouveau en 1604, et pour le même motif. Il s'agissait cette fois du baron Villain, qui nous intéresse à un autre titre, car avant sa condamnation, il avait acheté la coseigneurie de Gimel et Longirod. Le

dernier en liste est Henri, fils de l'amiral du Quesne, qui fit d'importantes transformations au château d'Aubonne. En 1701, le baron du Quesne revendit Aubonne à LL. EE. qui en conservèrent la directe seigneurie et l'érigèrent en bailliage. C'est de cette époque que les plans parlent de bois à LL. EE., en spécifiant parfois « à cause du château d'Aubonne », ou quelque mention analogue.

Sous la période bernoise, nous relevons des transactions de détail, mais ce qui nous intéresse davantage, c'est la passation à clos et à record, en 1773, de tous les bois de plaine : *Robert-Etoy-Masson-Ursins, Gd. et Pt. Devens*. Pour préserver ces bois de la destruction, LL. EE. rachetèrent, argent comptant, aux communes les droits de pâture dont elles jouissaient. Ceci démontre un louable souci de conserver à ces forêts le peu de bois qui leur restait. Ces actes sont précieux, à cause des renseignements qu'ils fournissent sur la composition des peuplements et leur étendue.

Nous avons atteint la période moderne qui n'est plus historique mais purement administrative : elle n'en est que plus riche en acquisitions, mais celles-ci se concentrent sur les mas de Toleure et du Mont Chaubert.

Nous avons vu que la forêt de *Fréchaux*, située en pleine côte entre Bière et Gimel, relevait de la baronie d'Aubonne. L'Etat de Vaud entreprit de lui adjoindre les forêts qui lui font suite en descendant le vallon de Toleure. C'est en 1874 que débute cette série d'échanges et d'achats. Il est cédé une parcelle de la côte de Fréchaux à la commune de Saubraz, en échange du Bois du Grand-Biolay, situé beaucoup plus bas. Dès lors, il convenait de combler l'espace entre ces deux propriétés. Ce fut l'affaire de l'échange avec Gimel du bois de la Rosière, mas isolé et entouré de cultures, contre une bande de forêt reliant Fréchaux à Biolay. L'Etat possédait une mauvaise côte sur l'autre rive du Toleure, en Gayroud. Le Service des forêts se l'attribua, en 1902, pour compléter le massif, puis vinrent divers achats en 1880 et 1898.

Les Bernois comptaient quelques parcelles boisées du Haut-Jura parmi les domaines rière Aubonne. Celle des *Amburnex*, acquise de la commune de Gingins en 1685, fut rachetée en 1803 par la Bourse des pauvres de Lausanne. Pour celle de *la Neuvez*, nous ne savons ni quand elle arrive ni quand elle disparaît. Le *Mont-Bailly* et *Pré-à-la-Dame* sont, par contre, d'origine bien certaine, et proviennent de la seigneurie d'Aubonne. Il est possible que ce soit au XIV^{me} siècle, lors d'un arrangement entre les religieux de Bonmont et le comte de Gruyère, au sujet de leurs droits sur ces hauts alpages, que Bonmont aurait reçu les Amburnex en partage et le comte le Mont-Bailly. Ce n'est d'ailleurs qu'une supposition, car les textes invoqués ne fournissent aucun renseignement topographique capable de nous mettre au clair.

Nous avons vu que, sous le gouvernement bernois, diverses acquisitions ont accru la surface du *Mont-Bailly*. En 1803, lors de la liqui-

dation des biens nationaux qui devait fournir à l'Etat les moyens de racheter les droits féodaux abolis, les forêts furent épargnées. Une très grande partie des forêts domaniales provenant d'anciennes fondations ecclésiastiques entretenant des œuvres de bienfaisance, il était normal de considérer leur revenu comme faisant partie du budget des pauvres.

C'est ainsi que le Mont-Bailly et le Pré-à-la-Dame furent vendus en 1803 à la Ville de Lausanne, parce que l'on considérait cette propriété comme un alpage; mais la partie inférieure, qui était une forêt dense, fut conservée. Cette parcelle avait assez approximativement l'étendue de l'actuelle du numéro 1 du Mont-Chaubert. En 1870, un échange de surfaces intervint entre l'Etat et la Bourse des pauvres de Lausanne, pour redresser les limites. Auparavant, en 1837, l'Etat s'était porté acquéreur de toute la montagne qui dépendait du Chalet Tronchin, couvrant 77 ha de champs, pâturages et bois avec la maison, soit la propriété que Madame de Gingins d'Eclépens, née Tronchin, avait apportée à son mari. Cette montagne fut boisée et le chalet tomba en ruines. En 1843, l'Etat acquit le *Bois Brocard*, qui permettait de relier entre eux le Mont-Chaubert et le Mont-Bailly, tout en donnant une meilleure dévestiture à la partie inférieure de la forêt. Il restait une petite enclave entre les trois parcelles constituant le *Mont-Chaubert* actuel. Les efforts des inspecteurs forestiers pour la faire disparaître n'ont abouti qu'au rachat, en 1928, d'une petite parcelle de 13 ares.

Pour toutes ces forêts qui ont subi des transformations par achats, ventes, échanges, cantonnements, etc., nous avons établi un album où les parcelles sont figurées sur la carte au 1 : 25.000 avec des numéros de renvoi, fournissant mieux que toute explication écrite le sens des transactions passées. Le Mont-Chaubert et Toleure sont au nombre des forêts figurant dans cet album. S. Combe.

COMMUNICATIONS.

Les dégâts causés à la forêt suisse par l'ouragan du 23 février 1935.

Il est toujours difficile d'évaluer, avec quelque exactitude, le volume des bois brisés ou déracinés par un coup de vent, dans les forêts d'une région étendue. Pareille détermination ne peut être faite exactement que longtemps après l'accident, quand ont été façonnés les bois en cause.

Aussi ne peut-il, dans le cas particulier, s'agir aujourd'hui que de chiffres approximatifs. Ceux qui suivent ont été récoltés par l'Office forestier central de Soleure, qui a procédé à une enquête à ce sujet et a recouru aux bons offices des inspectorats forestiers cantonaux.

D'après cette enquête, le volume des bois brisés et déracinés aurait été, dans les 16 cantons où a sévi l'ouragan, le suivant :